

Projet de procès-verbal
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES extraordinaire et ordinaire
14 septembre 2020
Salle des Orgues – 12210 Laguiole

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : Les Quintrands, Route de Volx, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

Lieu : Salle des Orgues – 12210 Laguiole

Président de séance : Denis Chaud

Secrétaire de séance : Ines Chaud-Ullrich

32 personnes présentes dont 16 adhérents :

Michaël Arnoux (AFC)	Analytique)	Emmanuel Picard (SARL Champimousse)
Johan Bouges (éleveur)	Martine Figueredo	Jacques Raymond (éd. de l'Aulne)
André-Paul Carnat (retraité de la faculté pharm Clermont F.)	Stéphanie Flahaut (CPPARM/Gentiana Lutea)	David Rebeaux (société Oriane)
Guy Cayssials (société Marius Bonal)	Raphaële Garreta (CBNPMP)	Dominique Rousselet (distillerie Marcel Michel fils et succr)
Denis Chaud (SICARAPPAM)	Vincent Juillet (CGET)	André Valadier (Président PNR Aubrac)
Ines Chaud-Ullrich (productrice)	Bénédicte Jollès	Benoît Valet (producteur)
Christian Coelho (Université de Bourgogne)	Charles Jollès (CEEG)	Thierry Valleix (expert foncier)
Olivier Coÿne (Herb'expert SARL)	Valentine Kalfon (éd. de l'Aulne)	Jean-Jacques Vermeersch (distillerie Louis Couderc)
Patrick Deschamps (Pernod- Ricard France)	Drissi Marbouh (producteur)	Eva di Zappalorto (la Volonté Paysanne)
Jeffery Frisone	Moustafa Marfoud (producteur)	
Gilles Figueredo (Lexva)	Marie-Laure Pages	
	Christian Perrier (retraité de VetAgro Sup Lempdes)	
	Marie-Josée Perrier (agronome)	

15 adhérents excusés (dont 6 procurations valides) :

Fabrice Bahuchet (producteur)	Benoist Delory (Société Agricole d'Annouville)	François Picard (SARL Champimousse)
Dominique Bonny (dist. du Risoux)	Elisabeth Dodinet (Ethnobotaniste, pouvoir à Ines Chaud-Ullrich)	Hervé Roche (producteur)
Bernard Bornes (exploitant en gentiane, pouvoir à Denis Chaud)	Didier Fontanel (phytochimiste), pouvoir à André-Paul Carnat	Jean-Raymond Vanier (PMA28)
Laurent Bouscarat (COPTASA)	Bruno Mangin (brasserie Rouget de Lisle, pouvoir à Dominique Rousselet)	Philippe Vanoosthuysse (producteur, pouvoir à Denis Chaud)
Camille Buisnière (ingénieur agro, pouvoir à Ines Chaud-Ullrich))		Luc Jalenques (producteur)
Serge Chabaud (ex. Artense Gentiane)		

11 autres personnes excusées :

Vincent Alazard (maire de Laguiole et conseiller dép.)	Pauline Cestrière (députée suppléante)	Anne-Marie Develay (DREAL Occitanie)
Aurélien Antonioli (CPPARM)	Nathalie Charpiat (DDT 12)	Charlotte d'Erceville Dumont (BASF)
Patrick Arnal (ONF)	Bernard Chaussade (expert foncier)	Axelle Roumier (CBNMC)
Jean-François Bouges (conseiller municipal Rodez)	Laurent Depieds (CPPARM)	

Assemblée générale extraordinaire :

ORDRE DU JOUR :

Actualisation des statuts de l'association, sur proposition du conseil d'administration :

- Article 2 : objet
- Article 5 : admission et obligation des membres
- Article 7.2 : assemblée générale, fonctionnement
- Article 8 : conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire :

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion par le Président
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 20 mai 2019
3. Rapport d'activité de l'exercice 2019 et présentation / discussion sur les travaux en cours
4. Rapport financier de l'exercice 2019 et prévisionnel 2020
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, validation du projet de marque « Gentiane Développement Durable », quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration
7. Questions diverses

Le quorum est atteint avec 16 membres présents et 6 représentés.

Assemblée générale extraordinaire :

----- Ouverture de la réunion à 9h

Article 2 : objet

Proposition : « (...) L'association met en œuvre tous moyens de concourir à la réalisation de son objet social. Elle assure notamment la mise en place et le suivi de sa marque « Gentiane-Développement durable »

Article 5 : admission et obligation des membres

Proposition : « membres actifs : (...) metteurs en marché. »

Article 7.2 : assemblée générale, fonctionnement

Proposition : « (...) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédente (année sur laquelle porte l'AG). »

Article 8 : conseil d'administration

8.1 Composition

Proposition : « (...) Transformateurs, metteurs en marché : 4 sièges au plus »

Proposition : « (...) Les administrateurs peuvent s'opposer à une candidature qu'ils jugent susceptible de mettre en danger le bon fonctionnement du conseil. Ce veto doit être motivé.

L'élection d'un candidat n'est valide que si elle obtient plus de 50 % des suffrages exprimés. »

« En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil d'administration peut procéder à son remplacement. Le choix du conseil d'administration est soumis à l'assemblée générale lors de sa réunion suivante. Si le choix du conseil d'administration n'est pas ratifié par l'assemblée générale, les délibérations prises et les actes accomplis précédemment restent valables.

Une fois accepté par l'assemblée générale, l'administrateur remplaçant demeure en fonction jusqu'à expiration du mandat de l'administrateur qu'il remplace. »

8.2 Fonctionnement

Proposition : « (...) Avec l'accord préalable de tous les administrateurs, certaines décisions pourront être validées à distance, par mail, téléphone ou visioconférence. »

L'ensemble des propositions de modification est approuvé à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire :

----- Ouverture de la réunion à 9h30

1. Ouverture de la réunion par le Président :

Présentation du rapport moral (cf. p 7 du livret) :

En 2019 la filière valide la version complète du guide de bonnes pratiques de production de gentiane. Ce nouvel outil accompagné de ses annexes (classeur économique, convention-type d'exploitation de racine de gentiane, formulaire de fiche de chantier, annexe réglementaire, dossier statuts), convergent en une démarche « Qualité » en accord avec le principe du développement durable.

Notre objectif est de mettre en place des mesures de gestion de la ressource tout en veillant à l'équité sociale et à la valorisation du produit Gentiane.

2. Adoption du procès verbal de l'AG du 20 mai 2019 :

Adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de l'exercice 2019 et actions en cours de réalisation et projets :

Vue la date tardive de cette AG et afin de ne pas créer trop de décalage par rapport aux actions présentées, les administrateurs ont souhaité mettre l'accent sur les actions en cours de réalisation.

Ainsi, le rapport d'activité 2019 que chacun peut retrouver de façon détaillée dans le livret distribué en début de réunion (et en annexe du présent compte-rendu) est rapidement évoqué.

Stéphanie Flahaut rappelle que l'association a pour objet de sauvegarder la ressource et de valoriser la gentiane et ses produits. Elle précise que l'adhésion à l'association implique un engagement à respecter le guide de bonnes pratiques de production. En 2019 l'association compte 40 adhérents répartis en 5 collèges qui représentent les différents maillons de la filière.

Il est également rappelé que l'AG est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet porté par le CPPARM depuis 2010 et soutenu par l'État, les Régions et les professionnels de la filière, à l'origine de la création de l'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune.

Focus sur les points forts et les principales actions en cours :

- Communication :

Charles Jollès distribue le dernier numéro du « Gentiane Actualité », nouveau nom donné au bulletin du CEEG (Cercle Européen d'Étude des Gentianacées) qui associe désormais l'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune. On notera en pages 4-5 un article sur « La démarche de développement durable pour la filière gentiane », ainsi qu'un bulletin de demande d'adhésion à l'association. L'assemblée salue cette belle opportunité offerte par le CEEG.

- Cultures 2019-2020 :

Les essais se poursuivent, tant pour la germination en caissettes que pour les « semis griffés ».

Christian Perrier évoque un protocole de germination que l'on commence à bien maîtriser. Mais il précise que nous pourrions aller plus loin en étudiant la mycorhization des racines de gentiane.

Ines Chaud-Ullrich partage son expérience du « semis griffé » et des essais de pâturage équin pour l'entretien des parcelles. Les observations sont intéressantes et la gentiane parvient à s'implanter dans la prairie, mais il faudra encore beaucoup de travail avant d'arriver à proposer un itinéraire technique pour une culture économiquement rentable.

- Guide de bonnes pratiques de production de gentiane, version 2019 :

Depuis l'AG du 20 mai 2019 nous disposons d'un guide de bonnes pratiques dans sa version complète et qui s'adresse à tous les maillons de la filière : consignes de production pour l'arrachage de racine sauvage ; consignes de gestion de la ressource et de vente de gentiane sur pied ; consignes de collecte et d'achat de racine de gentiane. Ce guide qui constitue la base du référentiel de la marque de l'association, est un réel outil de développement durable.

- Travaux d'analyse sur l'authentification de la gentiane :

Christian Coelho présente les résultats de l'étude conduite à l'Université de Bourgogne en 2019-2020, travail dont l'objet était d'analyser les teneurs en principes amers des racines de gentiane prélevées sur différents points du Massif central et du Jura : les premiers résultats mettent en évidence des différences entre racines sauvages et racines de culture mais également une certaine hétérogénéité entre les échantillons d'un même site. Un deuxième travail qui a fait l'objet d'une publication scientifique dans la revue Foods le 05/08/2020 : « Comment les marqueurs chimiques et sensoriels reflètent-ils l'origine géographique de la gentiane dans le vin Chardonnay macéré avec des racines de Gentiana Lutea », montre que les différences de composition des échantillons de gentiane ne se retrouvent pas dans l'analyse sensorielle des vins macérés.

Il est prévu d'approfondir les travaux grâce à partenariat entre l'Université de Bourgogne et l'association

Gentiana Lutea, formalisé sur le dossier de demande de financement 2021-2022. Afin de consolider les observations, une nouvelle série d'échantillons a par ailleurs été prélevée dans les Alpes et les Pyrénées en juillet 2020.

- Vers une labellisation « Gentiane – Développement durable » :

Ines Chaud Ullrich présente l'origine du projet et la façon dont il s'articule afin de permettre le contrôle des préconisations du guide de bonnes pratiques de production de gentiane. Elle note que le premier volet est constitué par le « classeur économique », un outil de saisie des achats / production / ventes et stocks de racines, mis au point par François et Emmanuel Picard. Il s'agit d'un fichier LibreOffice qui rassemble des informations nécessaires à la gestion de la ressource et repère l'éventuelle formation de stocks spéculatifs.

David Rebeaux poursuit la présentation en précisant que cette démarche Qualité filière repose sur le dépôt d'une marque collective « Gentiane – Développement durable » auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle). La marque est composée d'un logo et d'un règlement d'usage avec plan de contrôle. Son objectif est la gestion de la ressource, le progrès social et la viabilité économique.

Tous les opérateurs peuvent être labellisés et s'engagent à hauteur de leur rôle dans la filière. Une phase de progrès de 2-3 ans est proposée afin de permettre d'étoffer le plan de contrôle de façon cohérente et de demeurer un outil de développement au service de la filière.

Le projet validé en CA le 13/03/2020 devait être présenté en AG avant la saison de production pour un lancement effectif en mai 2020 mais la situation sanitaire nous a contraint à revoir nos objectifs.

2020 s'est donc transformée en année test que les opérateurs les plus motivés ont mis à profit pour prendre en main les outils proposés par l'association : Johan Bouges (collège 1) ; Gérard Kirsch, Théodore Morange, Maurice Tixier et Drissi Marbough (collège 2) ; la SAA (Société Agricole d'Annouville), la société Oriane et la SICARAPPAM (collège 3) ; la distillerie Marius Bonal, Pernod Ricard France et la distillerie Louis Couderc (collège 4).

Le projet est adopté à l'unanimité et la marque sera déposée dès que possible.

- Financements :

L'association fonctionne grâce à la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » qui bénéficie en 2019-2020 de fonds de l'État (FNADT), grâce au soutien de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). La convention en cours prend fin au 31/12/2020. Le programme opérationnel Massif central n'est pas encore connu. Cependant Vincent Juillet (ANCT) préconise de déposer une nouvelle demande pour la période 2021-2022, avant fin 2020.

Prévisionnel : l'association est en mesure d'assumer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane sur les actions 2020, mais elle n'a pas de réserves pour 2021. Jean-Jacques Vermeersch invite les adhérents qui en ont la capacité à soutenir la Mission Gentiane via une contribution directement versée au CPPARM (ce qui nous économise la TVA que l'association ne peut pas récupérer). Il est noté que le montant de la cotisation reste minime et inchangé.

4. Rapport financier de l'exercice 2019 et prévisionnel :

Au bilan, **le patrimoine de l'association s'élève à 11733,83 €** au 31/12/19.

Le **résultat comptable est négatif** : 4821,50 € de recettes (cotisations + dons à l'association + remboursement repas) – 9322,37 € de charges (assurance + banque + frais de réception + participation Mission Gentiane) = - **4500,87 €**. Compte tenu de ses réserves, l'association est en mesure de couvrir ce déficit rythmé par le reversement de la part d'autofinancement de la Mission gentiane au CPPARM.

Au prévisionnel 2020 : **8500 € à reverser au CPPARM** pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane concernant les actions 2020.

Le résultat 2019 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2020.

5. Vote :

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité et le rapport financier est approuvé avec 21 voix pour et une abstention. Quitus est donné aux administrateurs.

6. Renouvellement des mandats :

De nouveaux représentants de structures admis au CA en 2020 : Frédéric Echavidre succède à Christine de Bénédic au titre de la mairie de Picherande (collège 1) ; David Rebeaux succède à Jérôme Dupic au titre de la société Oriane (collège 3) ; La société Pernod devient Pernod Ricard France et Anne Chevillard est remplacée par Patrick Deschamps (collège 4) ; Philippe Desriviers est remplacé par Vincent Gerbe au titre de la société Avèze.

François Picard, pour la SARL Champimousse est démissionnaire du CA.

Les administrateurs sortants sont : Frédéric Echavidre (collège 1), David Rebeaux (collège 3), Olivier Coÿne (collège 3), Dominique Bonny (administrateur stagiaire collège 4). Tous se représentent. Johan Bouges (collège 1) et Gilles Figueredo (administrateur stagiaire collège 5) sont également candidats. Tous sont élus à l'unanimité.

Composition du nouveau Conseil d'administration (personnes élues ce jour en caractères gras)

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
ADMINISTRATEURS TITULAIRES				
Mairie d'Anzat le Luguët, Emmanuel Correia	Ines Chaud-Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
Mairie de Picherande, Frédéric Echavidre	Fabrice Bahuchet	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet	Camille Buisnière
Johan Bouges	Drissi Marbough	SAS Oriane, David Rebeaux	Société Pernod, Anne Chevillard	André-Paul Carnat
			Société Avèze, Vincent Gerbe	Christian Perrier
ADMINISTRATEURS STAGIAIRES				
			Dist. Du Risoux, Dominique Bonny	Gilles Figueredo

La nouvelle équipe se compose de **17 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts (reste 1 siège vacant dans chacun des 3 premiers collèges), et de **2 administrateurs stagiaires** élus pour 1 an (reste 1 siège vacant dans chacun des 3 premiers collèges).

----- Clôture de l'AG à 12h30

Une brève réunion du CA permet de constituer le nouveau Bureau de l'association : Denis Chaud Président – Jean Jacques Vermeersch Vice président - Ines Chaud Ullrich Secrétaire – **Johan Bouges Secrétaire adjoint** – Fabrice Bahuchet Trésorier.

L'après-midi est consacrée à la visite du jardin botanique du grand chef étoilé Michel Bras, en compagnie de James son jardinier. Nous les remercions tous deux.

Un grand merci enfin à Monsieur Alazard et à la commune de Laguiole, pour leur accueil chaleureux.

A, le

Signature du président de séance :
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :
Ines Chaud-Ullrich

PJ : Livret d'AG composé de :

- Projet de PV AG du 20/05/19 au buron de paillaseyre (COPTASA) – Anzat le Luguët (63420)
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité 2019